

PROJET EDUCATIF & PEDAGOGIQUE



L'ARGHJETU

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Locaux périscolaires

20240 Travo, commune de VENTISERI

Tél. : 04.95.57.99.03 Port. : 06.47.80.78.65

Mail : alsh@ventiseri.fr

Edition : novembre 2025

Rédaction : Caroline LE SAUX, directrice

TABLE DES MATIERES :

- Présentation de l'ALSH**
- Fonctionnement de l'accueil de loisirs**
- La vie à l'accueil de loisirs**
- La pédagogie**
- Mémento réglementation**



PRESENTATION DE L'ALSH

La commune de VENTISERI



La commune de Ventiseri est située sur la côte orientale de la Corse, région du Fiumorbu.

Après avoir quitté la route nationale 198 ou RT 10, à la hauteur de Travo, direction Ventiseri par la route départementale 45, le chef-lieu de la Commune apparaît au détour de la route.

Tapi sur les contreforts du Quarcio Grossu, niché dans le maquis, le village de Ventiseri s'ouvre sur le levant, magnifique belvédère dominant le sud de la plaine orientale et la mer.

Les limites communales apparaissent alors dans leur diversité :

- Au sud, le Travo, torrent impétueux, parfois redoutable mais aussi havre de fraîcheur l'été,
- A l'Est, le littoral, la Base aérienne 126, l'étang de Palo,
- Au nord, le ruisseau de Sainte-Marie, le château de Covasna, vestige du passé,
- A l'ouest, la pointe du Quarcio Grossu, le ravin de Pirelli et le ruisseau de Calanche rejoignent le Travo.

L'ensemble est idéalement desservi par l'axe Bastia Bonifacio qui traverse le territoire communal entre Mignataja au Nord et Travo au Sud (RN 198 ou RT 10).

L'ALSH de Ventiseri

La variation démographique qui ne cesse de s'accroître liée d'une part, aux affectations des personnels de la Base Aérienne toute proche et d'autre part à la création de lotissements par la vente de terrains communaux, ainsi que de la modification des berceaux familiaux où il est fort de constater de prendre en compte l'activité professionnelle des deux parents dans bien souvent des cas, a engendré une demande et un besoin réel de la création d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM), sous la forme d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) communal.

Ouvert aux enfants âgés de 6 à 12 ans non révolus, avec une capacité de **36 enfants** en extrascolaire et **42** les mercredis en périscolaire, ceux-ci pourront, le temps de leurs vacances scolaires et/ou les mercredis pendant le temps scolaire découvrir la vie, les activités en centre aéré et profiter de moments de découvertes, divertissants et d'enrichissements variés organisés sous la forme de programmes aux thèmes diversifiés.

Lieu d'apprentissage en grande partie sous forme ludique, ce dernier fait appel à de nombreuses notions d'éducation mentale et physique : socialisation, respect, règles, motivation, effort, imagination plaisir... ainsi qu'à l'apprentissage à la vie collective tout en développant son autonomie.

De ce fait, les démarches administratives réalisées : déclaration au Services Départementaux à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES), agrémentation à la Caisse Nationale d'Allocation Familiales (CNAF) de Haute-Corse et mise en poste d'un directeur, l'ALSH a été créé le 1^{er}

septembre 2015 pour une toute première période d'ouverture correspondante aux vacances de la Toussaint de la même année.

Une année après son ouverture, le directeur a souhaité identifier un peu plus son centre aéré.

Sur sa proposition et après un accord enthousiaste de Monsieur le Maire, il a été baptisé, en bon et du-forme, -l'**Arghjetu** - : petit bélier en langue locale.

Les partenaires financiers



- La participation des familles : sous forme de barème lors des inscriptions.
- La Caisse National des Allocations Familiales (CNAF) qui a accordé son agrément et avec laquelle la commune perçoit par la signature d'une convention d'objectif et de financement des subventions pour l'accueil extrascolaire et périscolaire. Également les Aides aux Temps Libres (ATL), prestation d'action sociale destinée à favoriser l'accès aux vacances et loisirs des enfants.
- La Mutuelle Sociale Agricole (MSA) sous forme de prestations action sanitaire et sociale et de prise en charge des frais de séjour pour les familles ayant droits.
- La commune de Ventiseri, par la subvention annuelle communale qui permet donc à cet ALSH de fonctionner et subvenir à ses besoins d'encadrement, d'achats et de prestations au profit des enfants accueillis.



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Haute-Corse

Le partenaire institutionnel

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES), service du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, est l'autorité légale permettant la création et ouverture d'un ALSH. De par ses compétences il délivre une agrément. Chaque période d'ouverture est soumise et assujettie à déclaration, tout en n'exonérant pas le déclarant d'aucune de ses responsabilités.

Les locaux

Deux endroits où l'on peut rentrer en contact avec le personnel gestionnaire et d'encadrement :

- Un bureau dans la mairie annexe de Travo, où travaille la directrice assistée d'une animatrice permanente, en dehors des périodes de vacances scolaires et des temps d'animation, est dédié à la gestion administrative, préparation des programmes et la prise en compte des inscriptions.
- Deux salles dédiées, également à la garderie périscolaire les temps d'école, au centre aéré pour les mercredis et les périodes de vacances, situées côté 'Est' de l'école, avec accès par le portillon juxtaposant le portail coulissant de la grande cour. Ces 2 salles, communicantes ont été agencées de telle sorte à bénéficier d'un espace bibliothèque, activités (jeux de société,

coloriages, occupation des plus petits...), visionnage TV ainsi que selon les besoins, d'une mise en place rapide d'une organisation pour les activités manuelles. Un petit local servant de stockage de tout le matériel nécessaire aux activités et des effets personnels des animateurs a été pensé à proximité de celle-ci.

De ces 2 salles, il est permis l'accès :

- Au petit préau d'accueil où peuvent être déposés les effets personnels des enfants (sac à dos, veste, ...) sur des porte-manteaux.
- Aux toilettes (filles ou garçons) et lavabos.
- A la cour de l'école élémentaire qui s'ouvre à l'extérieur de l'enceinte par un grand portail coulissant pour l'accès des transports en commun et des secours le cas échéant. Cette grande cour dont le revêtement est goudronné et par le marquage au sol d'un terrain de handball est idéale pour les activités sportives et grands jeux.
Grand espace guère accidentogène, elle est arborée, possède une petite bande de terre pour les jeux d'adresse et dérivés. Une partie plane et ensoleillée la majeure partie de la journée y permet, lors des vacances d'été, l'installation d'une piscine auto-portée.
- A la salle de sport et/ou dojo, situé au 2ème étage de l'école. L'accessibilité se fait sans sortir de l'enceinte.
- A l'entrée de la cantine.

Enfin le centre bénéficie d'un local fonctionnel pour le stockage de ces divers matériels d'activités, d'accueil et de sport utilisés en fonction des différents thèmes abordés et des périodes d'ouverture de l'année.

L'accueil extrascolaire (les vacances)

L'ALSH - *l'Arghjetu* - est ouvert pour les vacances :

- d'hiver : février-mars,
- de printemps : avril-mai,
- d'été : du 1er jour des vacances au 15 août ou la semaine précédent ce jour.
- De la Toussaint : octobre-novembre.

Pour qui ?

Les enfants âgés de 6 à 12 ans non révolus de la commune de Ventiseri et des communes avoisinantes. Après avoir renseigné et déposé le dossier d'inscription, les enfants doivent être inscrits. Un ordre de priorité est établi lors des inscriptions, surtout pour les vacances d'été où la demande est accentuée.

Les activités

Chaque centre aéré a ses propres objectifs et l'Arghjetu ne déroge pas à la règle. Selon le thème objet des vacances et en fonction de la saison, les journées sont articulées autour d'activités manuelles, culinaires, sportives, de jeux et grands jeux qui se dérouleront essentiellement lors des matinées ainsi que de sorties cultures et d'activité de pleine nature en majeure partie l'après-midi.

Les repas

Pendant les vacances la plupart des repas se font à la cantine scolaire. Dans la mesure du possible, le mercredi est un jour de pique-nique où le repas doit être préparé par les parents. A cette occasion et lors des repas au centre, les préparations peuvent (selon le besoin) être réchauffées au micro-onde. Les vacances d'été étant assujetties à plus de sorties, il est généralement demandé de n'apporter que des repas froids et malgré tout assez variés.

L'ALSH est soumis à un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). A cet effet, il a été créé des protocoles et procédures qui se doivent d'être respectés afin de garantir l'hygiène et le respect des normes de conservation agro-alimentaire.

Lors de l'emport du pique-nique, chaque enfant doit l'emmener dans un **sac isotherme** avec une plaque **eutectique froide et un thermomètre** (la température, contrôlée à réception, à l'intérieur du sac doit être $\leq +3^{\circ}\text{C}$). Lors de l'accueil, le **numéro de lot** est vérifié et noté, ainsi que la '**LDUO**' du plat principal si ce dernier provient de la commercialisation. Pour les repas 'faits maison' la **date de préparation** doit être mentionnée sur l'emballage ou sur la boîte hermétique le contenant.

Les objectifs généraux

- Sortir l'enfant de son contexte scolaire et familiale tout en répondant à ses besoins et demandes par la planification de programmes attrayants, variés, divertissants et pédagogiques.
- Tout en respectant le rythme de l'enfant, les journées sont planifiées pour apporter des moments de détente, de découverte et de partage.
- L'éducation populaire est une des missions des ACM. De ce fait, l'Arghjetu se doit d'être en continuité et/ou complémentarité avec l'éducation nationale et parentale. Les marques de politesse, respect et d'hygiène tout comme la gestion de son autonomie et du vivre ensemble font partie du travail journalier des animateurs et encadrants.



L'accueil périscolaire (les mercredis)

Pour qui ?

Tous les élèves fréquentant l'école élémentaire de Travo. De la grande section de maternelle pour ceux qui ont 6 ans au CM2. Après avoir renseigné et déposé le dossier d'inscription, les enfants doivent être inscrits sur demande via l'espace famille de la commune. La priorité est donnée aux enfants dont les 2 (deux) parents ont une activité professionnelle.

Les activités

Un programme thématique trimestriel est établi en fonction du calendrier, fêtes, saisons et possibilités météorologique. Les plannings journaliers sont essentiellement articulés autour d'activités manuelles, culinaires et de jeux de tradition (poursuite, relais, approche-orientation, esquivé, un contre tous, etc...). Lors de la prévision de belles journées, des sorties sous forme de randonnées pédestres peuvent avoir lieu tout en restant dans la proximité de l'ALSH.

Les repas

La cantine scolaire est ouverte les mercredis et de ce fait, tous les repas sont pris sur place.

L'aide aux devoirs

Sans obligation particulière, les parents et/ou enfants qui le souhaitent peuvent bénéficier de ce temps les mercredis après le repas. Un/une animatrice se voue à cette aide afin de soulager les parents et permettre à l'enfant la réalisation de ses devoirs avec un accompagnement pédagogique le cas échéant.

Les objectifs généraux

- Permettre aux parents de ne pas laisser les enfants seuls à leur domicile en leur offrant un accueil sécurisé tout en leur proposant des moments ludiques de loisirs, de détente et de créativité en communauté.
- Être le relais entre l'école et le milieu familial pour leurs devoirs.
- Les approcher aux mêmes règles de vie que pendant les périodes d'ouverture de l'ALSH tout en réalisant les prémices du travail de leur autonomie.

Le rythme de l'enfant

On ne peut pas parler de Centre de Loisirs sans parler des rythmes de vie. Il est sans doute trivial de rappeler que le centre de loisirs du mercredi ou des vacances scolaires est le temps du repos et

de la convalescence des semaines accumulées où se bousculent école, accueil périscolaire et activités sportives et/ou culturelles. Animer c'est être attentif aux enfants, les écouter, veiller sur eux, être présent pour chacun d'eux. Pour que l'enfant puisse profiter et s'épanouir tout au long de la journée, il est nécessaire de lui créer différents temps de liberté individuelle ou collective, mêlés à ceux d'activités planifiées qu'ils soit de créativité, sportifs ou de découvertes.

Le temps d'accueil du matin jusqu'à 9h30 permet à l'enfant d'accéder, seul, à plusieurs ou en compagnie de l'animateur, aux espaces de jeux autonomes d'intérieur en toute liberté. A partir de 8h30, l'espace extérieur avec le matériel est accessible si l'enfant le souhaite.

L'activité dirigée se fait généralement le matin afin que toute l'attention réceptive de l'enfant puisse être mise à profit de la création ou initiation.

Le repas est un moment convivial, d'échange et de détente. A la fin de celui-ci il a été instauré un temps attendu et ludique mais pédagogique, celui du 'quiz'. Basé sur la vie au centre, le thème et/ou l'emploi du temps, il permet, malgré une émulation, une sortie de table fluidifiée.

Un temps calme procure une digestion plus aisée. Les enfants s'adonnent, tout en étant encadrés, à des jeux collectifs non bruyants, activités individuelles (scoubidou, coloriage, lecture, ...), sieste ou quelques fois film cinématographique.

L'après-midi est dédiée aux sorties, visites, grands jeux, activités de pleine nature. L'enfant découvre, se défoule, s'amuse et profite.

16h00 -16h30 le goûter traditionnel pour recharger l'organisme, suivi d'un temps libre avec l'accès à tout le matériel et jeux disponibles. Les parents viennent chercher leur(s) enfants(s) de 17h00 à 17h30, moment de relation et d'échange à 3 (famille-enfant-encadrement).

Les sorties à la journée sont très enrichissantes et énergivores. Cependant, elles ne dérogent en rien au rythme pratiqué à domicile. Pour y parvenir, les habitudes se doivent de ne pas être perturbée, rien de ce qui se fait au centre ne doit être oublié ou manquer. L'investissement, l'organisation et la gestion de l'équipe d'animation contribue à la continuité de ces repères.

L'équipe pédagogique

Constituée à chaque période de vacances de 5 animateurs au minimum, directrice compris, cette dernière est portée à 6 voire 7 personnes pour les vacances d'été, période plus longue et plus contraignante en accompagnement et surveillance, notamment lors des baignades. Un ou deux stagiaires 'BAFA' en plus des animateurs en place peut compléter l'équipe à chaque vacance.

L'équipe technique

L'ALSH étant communal, le service technique, en fonction des priorités et disponibilités de ses personnels, assure, sur demande de la directrice, la mise en place de matériels nécessaires à l'accueil (tables extérieures, caméra de surveillance) et procède à l'entretien et aux demandes de travaux techniques divers (nettoyage de la cour, connexion internet, électricité et eau).

Pour l'entretien courant et journalier, un personnel de ménage est affecté tous les jours d'ouverture en fin de journée. A sa charge le nettoyage, conforme au PMS, des sanitaires, toilettes et salles d'accueil.

Transports

Afin de pouvoir effectuer diverses visites et sorties, la commune passe un marché de prestation de service avec une entreprise de transport en commun de la région. Après réception du planning édité par le directeur, cette dernière met à disposition chauffeur et véhicule adapté selon les besoins.

De plus, le directeur étant titulaire du permis transport en commun et à jour de qualification, la commune met à disposition du centre aéré un véhicule de transport en commun de 17 places. Celui-ci est donc très utile pour les sorties de groupe d'enfants à nombre réduit et permet à l'entreprise de transport de ne pas mettre 2 véhicules à disposition limitant de ce fait les coûts de fonctionnement.



FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Périodes d'ouverture :



LES VACANCES SCOLAIRES

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement municipal 'L'ARGHJETU' ouvre ses portes aux enfants de la commune de Ventiseri et des communes avoisinantes toutes les vacances scolaires.

Prenant en compte les spécificités d'horaires d'embauche et de débauche du personnel militaire et civil de la base aérienne toute proche et dont les enfants sont principalement intéressés par l'accueil, l'ALSH accueille les enfants de la sorte :

Journée complète :

Accueil du matin : de 7h30 à 9h30. Modalités différentes en cas de sortie.

Suivant les lieux prévus.

Dés-accueil du soir : de 17h00 à 17h30.

Si les enfants ne mangent pas au centre :

Matinée : départ des enfants de 11h45 à midi.

L'après-midi : accueil de 13h30 à 14h00.

LES MERCREDIS

L'ARGHJETU accueille les enfants tous les mercredis pendant la période scolaire.

Matin : Accueil de 7h30 à 9h30

Après-midi : Dés-accueil de 17h à 17h30.

Modalités d'inscription

Il faut retirer un dossier d'inscription, le compléter et le retourner en y joignant :

- Une copie des **vaccins** figurant sur le carnet de santé de l'enfant,
- Une copie de l'**attestation de la caisse d'assurance maladie** où est pris en charge l'enfant.
- Une copie de l'**assurance extrascolaire** ou l'enfant doit être couvert par une **Responsabilité civile (RC)** et une individuelle **accident corporel (IAC)**,
- Une copie de l'**attestation de la CNAF avec le Quotient familial** ainsi que la notification **d'aide aux temps libres** les cas échéants,
- Une photo de l'enfant.
- La copie du **dernier avis d'imposition** mentionné du **revenu fiscal de référence** en cas de 'non-affiliation à la 'CNAF' ou autre organisme (MSA).

Le personnel

Le rôle de chacun :

Lors d'une réunion avant chaque période de vacances, il sera précisé le nouveau rôle ou suppléance de chacun (administratif, logistique, sanitaire, PMS, ...), confirmation des animations et désignations d'accompagnement des sorties, prise de connaissance des inscriptions des enfants.

La Directrice :

C'est la responsable prioritaire et légale du centre auprès des animateurs, des enfants et des personnels de soutien. Elle définit la pédagogie mise en place. Par ce fait, elle est :

- Garante du respect du projet éducatif des organisateurs par sa transposition et application lors de la création et rédaction du Projet Pédagogique,
- Responsable de la gestion du centre (désignation, gestion et évaluation des animateurs, planification des activités, inscriptions des enfants...),
- Responsable de l'organisation du centre (administratif, logistique, sanitaire et financier) ainsi que de l'application de la réglementation en vigueur,
- Garante de l'application des normes sanitaires,
- Garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants pendant la 'vie' au centre et lors de la pratique de toutes activités,
- Responsable des relations publiques, des liens entre animateurs, parents et enfants,
- Responsable de la conformité et des relations avec les différents prestataires,



Les Animateurs (trices) :

Diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur (BAFA) ou assimilés, et pour certains du Brevet de Surveillant de Baignade (BSB) ils doivent être en capacité d'appliquer et maîtriser les 3 savoirs essentiels de l'animateur :

Savoirs :

- Connaissances réglementaires (sécurité, responsabilité...),
- Connaissances de techniques d'animation (culturelles, artistiques, sportives...),
- Connaissance de la psychologie de l'enfant.

Savoir-faire :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants,
- Organiser un programme d'activités et participer à son organisation,
- Adapter sa communication et son comportement en fonction de l'âge des enfants,

- Animer une activité,
- Travailler en équipe avec les animateurs bénévoles et salariés,
- Encadrer un stagiaire,
- Rendre compte de son action au directeur et savoir l'interroger en cas de besoin,
- Communiquer avec les parents et les responsables de la collectivité (responsables, élus, employés, ...)

Savoir-être :

- Faire preuve d'autorité et de bienveillance,
- Savoir donner l'exemple,
- Construire avec les enfants une relation individuelle ou collective de qualité,
- Accepter les critiques et savoir se remettre en question pour progresser.



Critères d'évaluation :

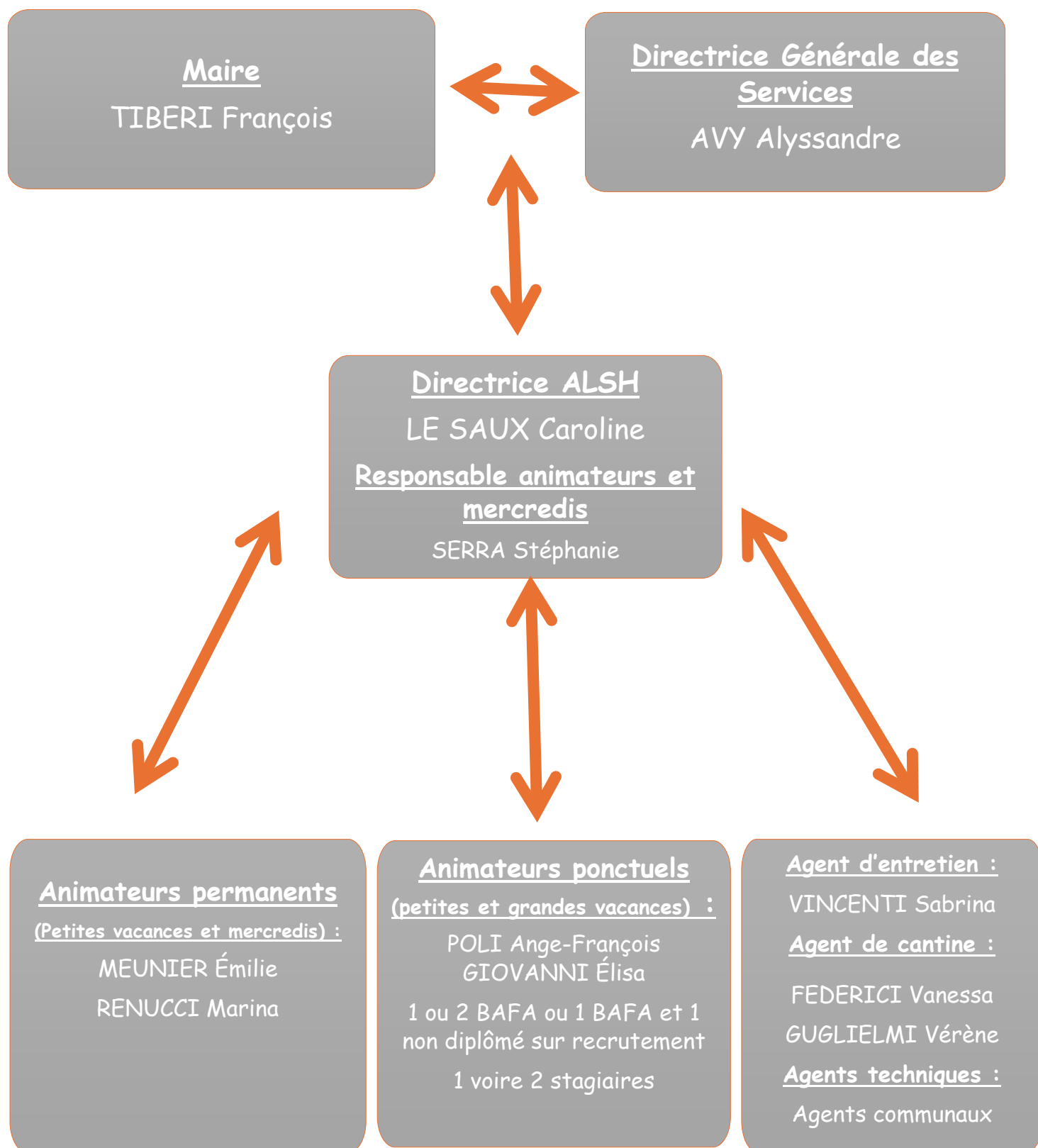
Chaque animateur sera évalué de façon continue au cours du séjour. Les objectifs le concernant ne sont pas là pour créer un stress, bien au contraire.

Les différents points sur lesquels l'animateur sera évalué :

- Vie quotidienne : Réussir à transmettre aux enfants les valeurs et les règles nécessaires à la vie en collectivité. (Hygiène corporelle, alimentaire...),
- Connaissance des règlements : posséder une connaissance approfondie de la réglementation des activités effectuées (encadrement, déplacement, hors l'enceinte du centre, milieu aquatique...),
- Animation : faire preuve d'originalité, d'inventivité et d'autonomie dans les démarches et propositions d'activités, toujours en coordination avec le projet pédagogique,
- Rapport avec les enfants : s'imposer naturellement auprès des enfants, sans démagogie ni faiblesse. Apporter l'affectivité nécessaire à chaque enfant. Se conduire dans ses actes et comportement de manière exemplaire,
- Rapport avec les adultes : par son entrain et son animation, être un maillon indispensable et complémentaire au bon fonctionnement de l'équipe d'animateurs. Apporter par ses jugements un éclairage positif et proposer des solutions à adopter.

Chaque animateur doit progresser dans ses lacunes à condition qu'il accepte de les reconnaître. Des réunions de formation ont lieu afin d'apporter des connaissances nouvelles ou d'en rappeler d'autres.

Organigramme de l'ALSH l'Arghjetu



LA VIE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les enfants sont invités et sensibilisés à s'adonner aux activités et à jouer ensemble, sans discrimination et distinction d'âge. Les plus petits sont heureux d'être avec les grands et, les grands, sans soumettre d'autorité, peuvent aider et encourager les petits. Cependant, lors de certaines activités et en fonction du planning, il nous est obligé de scinder notre centre en 2 catégories d'âge : **Les petits** de 6 à 9-10 ans et **les grands** de 9-10 ans à 12 ans.

Cette plage assez large de 9-10 ans nous permet en fonction de leur morphologie, préférences, capacités motrices et motivation du moment, de les répartir en fonction des moyens de transport disponibles dans l'un ou l'autre groupe.

L'accueil :

L'enfant est accompagné jusqu'à l'entrée du centre par le parent, endroit à partir duquel est établi le 'transfert de responsabilités' avec les responsables de l'ALSH. A partir de ce moment, il est demandé à l'enfant de s'assumer et d'assurer lui-même le dépôt de ses affaires. Lors de son arrivée, l'animateur doit veiller à ce que l'enfant dispose de son goûter, sa bouteille d'eau et, le cas échéant, des effets nécessaires au déroulement de la journée.

Le rythme des enfants est un élément primordial de la vie de l'Accueil de loisirs.

De ce fait, il est privilégié, dans un cadre musical quotidien non assourdissant :

- Un climat chaleureux, une disponibilité de l'adulte auprès de l'enfant et sa famille,
- Une disposition de repères clairs pour s'organiser dans la mise à disposition de ses effets personnels,
- Une mise à disposition de l'enfant d'un espace de manière à répondre à ses besoins : se réveiller, jouer, se retrouver...,
- Une disponibilité de chaque animateur, pour jouer, écouter et leur porter de l'intérêt,
- Une information claire des activités de la journée reprenant le déroulement de la vie quotidienne et du respect des règles au centre sous la forme du 'bien - pas bien'.

Le temps de réunion avec les enfants :



Une fois l'accueil terminé, aux alentours de 9h30 et 14h, les enfants sont réunis. L'animateur présente et/ou échange sur le thème, expose le déroulement de la journée. Présentation des activités, répartition des groupes.

L'enfant quant à lui exprime et échange sur ses interrogations, attentes, désirs et doutes.

Les temps d'activité du matin et de l'après-midi :



Le planning de toutes les activités de la semaine est transmis aux parents et est disponible sur le site de la commune, onglet ALSH.

Le temps d'activité est le temps le plus structuré, qui doit s'établir en lien avec le thème. L'animateur conduit et fait découvrir l'activité à l'enfant. Il l'aide en apportant les technicités demandées, ainsi que son savoir-faire pour une meilleure élaboration.

Bien que l'enfant ait la possibilité d'orienter son activité à son gré, les activités ludiques révèlent bien souvent la vraie nature de l'enfant, ses intérêts, ses goûts et ses aptitudes. Quoi qu'il en soit, l'animateur incitera l'enfant à terminer ce qu'il a entrepris.

Ces activités doivent favoriser la spontanéité, la découverte, l'expression, la création, ainsi donner à l'enfant les moyens de développer et exploiter ses potentialités. Il pourra de ce fait effectuer des réalisations individuelles et collectives.

Le centre propose un panel d'activités variées, attrayantes et enrichissantes qui répondent aux besoins et demandes des enfants (intérieures, extérieures, individuelles, collectives, physiques, manuelles, culturelles, d'éveil, d'observation, de réflexion...).

Il est encouragé, valorisé et soutenu dans ses différentes actions et les activités sont adaptées au rythme de chacun.

Chaque animateur en charge d'un groupe doit veiller aux besoins et à la protection de chacun. Tout en favorisant le développement de leur autonomie, il doit encourager leurs initiatives personnelles, d'entraide et de tolérance. La gestion du temps est essentielle afin de ne pas omettre le temps de rangement qu'il devra effectuer et gérer avec les acteurs de la séance.



Le temps du repas :

Les menus, diversifiés et équilibrés, sont proposés par l'équipe de cantine et validés par le directeur. En règle générale, les mercredis de chaque semaine de vacances sont jours de pique-nique. A part les vacances d'été où, les journées étant plus propices aux sorties de plein air, le nombre de pique-nique augmente considérablement.

Le temps du repas est un moment de partage et de convivialité qui permet aux enfants de se raconter leurs péripéties du matin et aux animateurs d'échanger sur les comportements des uns ou des autres. Le premier jour des vacances, les enfants s'attablent à leurs choix de camarades, protocole qui peut perdurer les autres jours, à moins d'incorrection ou de mauvaises tenues.

La cantine :

Le lavage des mains se fait avant et après chaque repas.

Les animateurs servent le repas, les enfants attendent 'le bon appétit' pour commencer à manger.

À la fin de chaque repas, il est nommé des responsables, qui changent tous les jours, pour débarrasser couverts et tables.

A la fin du repas, pour quitter la table avec un ou plusieurs camarades de son choix, il faut répondre convenablement au traditionnel et non moins demandé 'QUIZ' de la directrice qui porte sur le thème ou activités déjà réalisées.



Le pique-nique :

Les mains sont nettoyées avec des lingettes spécifiques. Le 'bon appétit' est toujours de rigueur. Aucun échange de nourriture, mise à part entre fratrie, n'est autorisé. Tout détritrus est mis à la poubelle. A la fin du repas, chaque sac est vérifié et contrôlé, toutes denrées, préparées ou devant respecter une chaîne de froid, entamées non consommées sont systématiquement jetées.



Le temps calme :

L'enfant n'ayant pas toujours conscience de son besoin de repos, le temps calme est le moment proposé afin de respecter le rythme physiologique de chacun.

Pour les enfants de 6 à 13 ans, le temps calme s'oriente vers un temps libre dans lequel ils s'occupent avec ou sans ses camarades à une activité (jeux de sociétés, lecture, dessin...) effectuée sans faire de bruit afin de respecter ce moment et, le cas échéant, la sieste des autres.

L'animateur doit faire respecter ce moment, tout en créant des échanges conviviaux avec les enfants en leurs contant des histoires ou en dialoguant.

Le Goûter :

C'est l'occasion pour les enfants et les adultes d'échanger leurs ressentis de la journée. Ils les réuniront aux endroits prévus selon la météorologie du moment et s'occuperont de la mise en place d'une poubelle collective. Chaque enfant doit consommer son propre goûter et respecter le ramassage des détritrus à la fin de celui-ci.



Le temps de défoulement ou 'temps libre' :

Après le goûter il permet à chacun une certaine liberté et l'évacuation du trop-plein d'énergie accumulé après certaines activités demandant de l'attention et concentration. Il répond à un besoin physique permettant à tous de s'aérer, courir et se divertir. Les jeux extérieurs ainsi que diverses occupations (dessins, jeux de société) sont en accès libre. Cependant, sous le contrôle des animateurs, ils devront être rangés par les utilisateurs avant leur départ.

L'animateur peut rester en retrait des enfants mais en ayant toujours une vue sur eux, prêt à intervenir en cas d'irrégularités ou de comportements non opportuns.

Le 'dés-accueil' et liens avec les familles :

A partir de 17h00, c'est le moment à partir duquel l'enfant sait qu'il va retrouver sa famille. A partir de son arrivée sur les lieux et avant de quitter le centre, il devra lui-même rassembler ses affaires sans l'aide de ses parents.

Les liens parentaux et la communication étant primordiaux, dès le début du dés-accueil, la direction est accessible aux parents pour les informer des bonnes ou mauvaises tenues de leur enfant. En cas de problème important survenu et traité dans la journée, elle les en informe. Si la présence d'un animateur est nécessaire, elle l'invite à s'expliquer sur les faits et la conduite tenue tout en restant présent à ses côtés.



Les sorties :

Culturelles, sportives, de pleine nature ou de découvertes, ces moments sont des temps d'activités effectués en extérieur, toujours en présence d'un animateur même lorsque celle-ci sont dispensées par un prestataire aux compétences et prérogatives déclarées.

Afin d'être en conformité avec la réglementation, en prémisses de toute intervention ou accueil extérieur, un dossier de chaque prestataire est établi afin de disposer des assurances, diplômes, cartes professionnelles et tous autres documents nécessaires à contrôler la dispense et conformité de leur activité.

Les déplacements routiers se font en autocar, par le biais d'une entreprise avec laquelle un marché de service public a été convenu. Chaque autocar se doit d'être en conformité technique de déplacement, un animateur avec la liste des transportés est toujours présent et le nombre des enfants reste toujours inchangé à l'aller comme au retour.

Les déplacements pédestres ou à bicyclette se font selon les normes d'encadrement réglementaires d'animateurs (1 pour 12 enfants) plus 1 encadrant (soit, par exemple, 3 animateurs pour 20 enfants). Avec un animateur en tête, un animateur en fin (un en intermédiaire le cas échéant), les enfants se déplacent en file indienne ou 2 par 2, munis d'un gilet ou chasuble de couleur. Les règles d'emprunt de la voie publique et/ou de sécurité routière sont respectées.

Pour chaque sortie, le groupe est en possession des renseignements administratifs propre à chaque enfant (dossier d'inscription), d'une trousse de secours et d'un moyen de communication.

L'organisation sanitaires

LES TOILETTES

Les enfants ont accès, seul, aux toilettes du centre. Des vérifications sont effectuées pour le lavage des mains (avec du savon et leur rinçage), l'action de tirer la chasse ainsi que pour le respect de la propreté des lieux après leur passage.

Les toilettes sont nettoyées et désinfectées tous les soirs par les agents d'entretien de la commune.

LES SOINS



La direction et la plupart des animateurs sont formés à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) et en détiennent l'attestation. De ce fait, pour ces personnels, le droit à donner des soins aux enfants leur est autorisé.

Pour chaque vacance, un correspondant sanitaire est désigné par le directeur et reste sous son autorité. Son rôle est de s'assurer du suivi sanitaire du centre, ravitaillement des trousse de secours ainsi que de la déclaration de chaque intervention.

Sur le centre, une armoire à pharmacie, fixe et fermée à clé, est à disposition. Pour les sorties, 2 trousse de pharmacie (1 pour les 'grands', 1 pour les 'petits') confinées dans des petits sacs à dos et stockées dans une armoire fermant à clé sont emportées par les animateurs. Afin de garder une traçabilité, toute intervention et quel qu'en soit son niveau se doit d'être inscrite sur un petit carnet propre à chaque contenant.

Tous les dates de péremption des composants des trousse de secours et de l'armoire ainsi que les 'stocks' sont vérifiées avant chaque période d'ouverture.

Comme autorisé par les parents dans le dossier d'inscription, seul un antidouleur ou antipyrétique (fièvre) est permis d'être administré à l'enfant.

Si un traitement est à prendre durant le séjour, l'ordonnance du médecin doit être jointe, les médicaments sont remis au responsable dans leur emballage d'origine avec la notice explicative. Les nom et prénom du mineur doivent être inscrit sur l'emballage.

Sur le centre, un espace de confinement pour laisser l'enfant se reposer ou calmer son mal peut être réalisé rapidement.

Lors d'accident ou d'extrême urgence, les services secours sont appelés.

Dans tous les cas cités ci-dessus, lors de n'importe intervention, la directrice joint, informe et rend compte aux parents.



LA PEDAGOGIE

La notion fondamentale de l'ALSH est d'offrir aux enfants de véritables moments de loisirs, de vacances tout en assurant leur sécurité physique, psychologique et affective. Ainsi ils peuvent se reposer, s'amuser et réaliser leur projet dans le respect de la vie en collectivité et des limites du cadre de vie proposé par le centre.

Pour permettre l'épanouissement de chacun, il s'avère nécessaire de définir les objectifs généraux que nous défendons :

1) Garantir la sécurité physique, affectives et psychologique des enfants :

OBJECTIFS PRINCIPAUX

→ *Respect des règles de sécurité et d'hygiène :*

Expliquer aux enfants les règles de sécurité, respecter la réglementation en vigueur, établir avec eux une charte de vie basée sur le respect de soi et des autres. Attention constante et présence active des adultes. Instauration du lavage des mains après chaque activité, avant et après les repas et à l'issue du passage aux toilettes.

→ *Considérer leurs besoins psychologiques et psychiques pour adapter les activités :*

Alternier des moments d'activité, de liberté, de détente et de calme en fonction des heures de la journée. Offrir de véritable moment de loisirs et de vacances. Être à leur écoute et disposition, notamment pendant les temps d'accueil afin de pouvoir échanger sur leurs envies et idées. Respecter leur choix et initiative lors des moments d'activités. Mutualiser les compétences de chacun pour les mettre au profit des enfants.

CRITERES D'EVALUATION

Les règles mises en place doivent être comprises, adaptées et appliquées par les enfants. Ils doivent venir avec plaisir au centre, leur satisfaction et bonne humeur est la meilleure des récompenses.

2) Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité :

OBJECTIFS PRINCIPAUX

→ *Apprendre le 'vivre-ensemble' et sensibiliser à la protection environnementale :*

Pour que chaque enfant puisse profiter en toute plénitude d'un séjour différent que celui d'un temps scolaire, il faut mettre en place et leur expliquer différentes règles de vie collectives choisies ensemble. Celle-ci doivent leur permettre de pouvoir se respecter et s'épanouir au fil du temps passé. Leur faire prendre conscience et les éduquer à réaliser les gestes essentiels à la protection de leur environnement en les rendant responsables de leur comportement.

CRITERES D'EVALUATION

L'esprit généraliste de la vie au centre est vecteur de socialisation, cohésion, coopération, collaboration, acceptation et adaptation.

La mise en place du code couleur des collecteurs de déchets doit les aider et sensibiliser au tri sélectif.

3) Développer l'autonomie de chaque enfant, créer des programmes attractifs et ludiques correspondants aux demandes et les aider à devenir acteur de leur propre vie, en individualisant les parcours :

OBJECTIFS PRINCIPAUX

→ Les rendre autonome et les inciter aux initiatives et choix personnel :

L'agencement des lieux, du matériel et des temps leurs permettent de dégager des repères propres à chacun. L'harmonisation et structuration des journées, des déplacements et des activités sportives ou manuelles vont les aider à développer leur autonomie et esprit d'initiative.

→ Proposer des journées de loisirs, de découvertes culturelles et du patrimoine.

Le programme de chaque période de vacances est mis en ligne sur le site de la mairie et des affiches sont disposées à différents endroits d'accès au public de la commune. De ce fait, chaque famille et enfant peut choisir ses venues à la journée tout en respectant un minimum de 2 jours de réservation comme mentionné dans le règlement.

Les séances d'animations sportives et manuelles sont appréhendées dans un esprit ludique, les sorties de découvertes, en relation avec le thème abordé en relation avec le patrimoine régional, sont innovantes au fil des années. Les sorties de loisirs, différentes des sorties familiales, sont adaptées aux catégories d'âge, aux attentes et besoins des enfants.

Proposer des activités variées mais progressives et suivies qui permettent une évolution des compétences et comportement tout en intégrant l'envie et le volontarisme des enfants.

CRITERES D'EVALUATION

Se gérer soi-même et faire preuve d'initiative sur l'application des gestes de la vie courante démontrera une progression d'assimilation de la vie au centre. Les activités quel qu'elles soient doivent être attrayantes et motivantes, elles doivent agir sur le développement de la motricité fine et globale, sur le développement du langage ainsi que sur le développement cognitif de chacun. L'analyse comportementale au centre n'est pas forcément la même que celle dévoilée à la maison.

MEMENTO REGLEMENTATION

Accueil Collectif de Mineurs : Il s'agit des accueils collectifs, à caractère éducatif, se déroulant hors du domicile parental pendant les vacances scolaires ou les loisirs et entrant dans une des catégories fixées par décret. Ils peuvent s'adresser aux mineurs dès lors de leur scolarisation. Sont concernés les accueils organisés par toute personne morale, tout regroupement organisé de fait ou par une personne physique si cette dernière reçoit une rétribution. Tous ces accueils doivent être déclarés auprès de la SDJES.

Taux d'encadrement : 1 animateur pour 12 enfants à partir de 6 ans.

Accueils de loisirs périscolaires (mercredi) : Limités à 300 mineurs, ils se déroulent à un moment ou à divers moments d'une journée où il y a école et le mercredi des périodes scolaires, soit :

- Le matin avant la classe ;
- Sur le temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) ;
- L'après-midi après la classe ;
- Le mercredi après-midi ou toute la journée.

Accueils de loisirs extrascolaires : Ils se déroulent le matin et/ou l'après-midi les samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires ; Ils sont organisés pour une durée d'au moins 2 heures (consécutives ou non) par jour. Ils sont limités à 300 mineurs.

Le BAFA : Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs en ACM est destiné à permettre d'encadrer à titre non professionnel de façon occasionnel des mineurs en accueil collectif dans le cadre d'un engagement social, citoyen et d'une mission éducative. La formation repose essentiellement sur la notion d'engagement et s'inscrit dans une démarche citoyenne qui permet de s'insérer dans la société et de prendre des responsabilités.

Le projet pédagogique : Document élaboré et mis en œuvre par le directeur de l'accueil. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il sert de référence tout au long de l'accueil. Il énonce en termes clairs la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune.

Projet d'activité : Un projet d'activité précise de manière concrète le fonctionnement d'une activité. Il peut naître des possibilités offertes par le centre et son environnement, des envies ou compétences des animateurs, de l'équipe de direction, des idées des enfants, etc.

Projet d'animation ou objectifs pédagogiques ponctuels : Sur la base du projet pédagogique, il s'agit de traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central.

Activités sportives : Les activités ayant pour finalité le jeu ou le déplacement et ne présentant pas de risque spécifique peuvent être encadrées par tous les membres de l'équipe pédagogique de l'ACM sans qualification sportive particulière. Lorsque l'activité sportive est organisée par un prestataire extérieur, le directeur de l'accueil, qui reste responsable, doit vérifier que les démarches de protection des usagers requises par le code du sport ont été effectuées.

La baignade : Activité à attention particulière, sous la surveillance d'un personnel (hors encadrement) muni d'une qualification spécifique elle peut se dérouler dans une piscine ou baignade aménagée. Le taux d'encadrement est d'un animateur présent pour 8 enfants, dans l'eau, de plus de 6 ans.